

Pourquoi changer de Constitution ?

« Une constitution est vivante : elle reproduit le cycle biologique. Elle naît, se développe et meurt » (Jean et Jean-Éric GICQUEL).

Les raisons du changement sont nombreuses. Par exemple, il peut s'agir de rechercher « *une plus grande égalité, (...) une meilleure justice et (...) plus de libertés* » (Marc GUILLAUME). C'est le cas, en particulier, des Constitutions de 1793, de 1848 et de 1946 qui, en écho à d'importantes revendications sociales, sont toutes précédées de « *solemnelles déclarations des droits qui entendent marquer un progrès par rapport à la situation antérieure* » (*ibid.*). Par exemple encore, comme en 1958, il peut s'agir de répondre à une crise institutionnelle - le régime d'assemblée des III^e et IV^e Républiques - et à une crise conjoncturelle, soit la guerre d'Algérie (*La Constitution de la Ve République : comment est-elle née ?*).